

Le 19 avril 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 19 avril 2010, à 20 h, à laquelle séance étaient présents :

M. Sylvain Hudon, maire

M. Pierre Darveau  
M. Steve Leclerc  
M<sup>me</sup> Lise Bellefeuille  
M<sup>me</sup> Lise Garneau  
M. Claude Brochu  
M<sup>me</sup> Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

Étaient aussi présents M. Michael Schmouth, directeur général, et M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière.

### **Prière**

Monsieur le maire procède à la lecture de la prière, puis il souhaite la bienvenue aux personnes assistant à cette séance.

### **Adoption de l'ordre du jour**

**149-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

### **Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 6 avril 2010**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

**150-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2010.

### **Assemblée publique de consultation – Premier projet de règlement numéro 6-2010 visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Rd3 à même les zones Rb10 et Rc8**

<b>Explications de M. le Maire sur le projet de règlement</b>
---

À la demande de l'Office municipal d'habitation de La Pocatière, la Ville a accepté d'agrandir la zone résidentielle Rd3 à même une partie des zones résidentielles Rc8 et Rb10, soit pour y inclure un emplacement de terrain d'une profondeur approximative de 60 mètres. Le projet de l'OMH vise le terrain au nord-est de celui où est actuellement construit l'immeuble à logements portant le numéro 95, boulevard Dallaire, propriété de la Coopérative d'habitation Notre Défi.

Comme cette modification du règlement de zonage est dite susceptible d'approbation référendaire, on adoptera ci-après un second projet de règlement. Un avis paraîtra sous peu pour aviser les personnes du processus d'approbation.

Pour ceux qui voudraient en savoir davantage sur les dispositions applicables dans une zone de type Rd, je vous invite à consulter le règlement de zonage numéro 21-90 sur le site internet de la Ville.

Les personnes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement numéro 6-2010 peuvent le faire maintenant.

**Commentaires du public**

Pas de question ni de commentaire de la part des contribuables présents.

**Adoption - Second projet de règlement numéro 6-2010**

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement numéro 6-2010, adopté lors de la séance ordinaire du 22 mars 2010, a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation lors de la séance ordinaire du 19 avril 2010;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement doit être soumis à la procédure de consultation publique conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**151-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le second projet de règlement numéro 6-2010, visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Rd3 à même les zones Rb10 et Rc8, soit adopté tel que rédigé.

**Adoption – Règlement numéro 7-2010 établissant les dépenses à être engagées par la municipalité, en 2010, en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 avril 2010;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 7-2010 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

**152-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 7-2010, établissant les dépenses à être engagées par la municipalité, en 2010, en application de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

**Avis de motion – Règlement numéro 9-2010 décrétant un emprunt n'excédant pas 360 000 \$ et une dépense du même montant relativement à l'achat d'un chargeur sur roues avec équipements et d'une camionnette**

M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière donne un avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 9-2010 décrétant un emprunt n'excédant pas 360 000 \$ et une dépense du même montant relativement à l'achat d'un chargeur sur roues avec équipements et d'une camionnette.

Louise Lacoursière, conseillère

**Avis de motion – Règlement numéro 10-2010 visant à modifier le règlement numéro 2-2004 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux**

M. le conseiller Pierre Darveau donne un avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 10-2010 visant à modifier le règlement numéro 2-2004 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.

Pierre Darveau, conseiller

**Avis de motion – Règlement numéro 11-2010 visant à modifier le règlement numéro 8-2005 concernant les feux en plein air**

M. le conseiller Steve Leclerc donne un avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 11-2010 visant à modifier le règlement numéro 8-2005 concernant les feux en plein air.

Steve Leclerc, conseiller

**Règlements d'emprunt numéros 8-2009, 3-2008 et 6-2009 – Financement par billets - Résolution d'adjudication**

**153-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada, pour son emprunt de 1 444 300 \$ par billets en vertu des règlements d'emprunt numéros 8-2009, 3-2008 et 6-2009, au prix de 100, échéant en série de cinq ans comme suit :

49 300 \$	4,01000 %	27 avril 2011
51 200 \$	4,01000 %	27 avril 2012
53 100 \$	4,01000 %	27 avril 2013
55 200 \$	4,01000 %	27 avril 2014
1 235 500 \$	4,01000 %	27 avril 2015

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

**Règlements d'emprunt numéros 8-2009, 3-2008 et 6-2009 – Financement par billets - Résolution de concordance et de courte échéance**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de La Pocatière souhaite emprunter par billets un montant total de 1 444 300 \$ :

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
8-2009	1 055 000 \$
3-2008	166 600 \$
6-2009	222 700 \$

ATTENDU QU'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

**154-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 1 444 300 \$, prévu aux règlements d'emprunt numéros 8-2009, 3-2008 et 6-2009, soit réalisé;

QUE les billets soient signés par M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint;

QUE les billets soient datés du 27 avril 2010;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011	49 300 \$
2012	51 200 \$
2013	53 100 \$
2014	55 200 \$
2015	57 200 \$ (à payer en 2015)
2015	1 178 300 \$ (à renouveler)

QUE, pour réaliser cet emprunt, la Ville de La Pocatière émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 27 avril 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 8-2009, 3-2008 et 6-2009, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### **Achat d'un chargeur sur roues avec équipements - Appel d'offres public**

**155-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le devis relatif à l'achat d'un chargeur sur roues avec équipements pour le Service des travaux publics, et d'autoriser M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière, à procéder à l'appel d'offres public;

QUE les dépenses relatives à la publication de cet appel d'offres soient défrayées à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 9-2010, sujet à l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la parution dudit avis public, au règlement d'emprunt numéro 9-2010, sujet à l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

### **Achat d'une camionnette - Demande de soumissions par voie d'invitation écrite**

**156-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que soumis, les documents de demande de soumissions par voie d'invitation écrite relatifs à l'acquisition d'une camionnette de  $\frac{3}{4}$  de tonne pour le Service des travaux publics, et d'autoriser M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière, à procéder à cette demande de soumissions auprès d'au moins trois fournisseurs.

### **Promesse d'achat et de vente – Terrain situé au sud de la Villa Saint-Jean, propriété de l'Évêque catholique romain de Sainte-Anne-de-la-Pocatière**

**157-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, telle que rédigée, la convention de promesse d'achat et de vente aux termes de laquelle la Ville de La Pocatière s'engage à acheter de l'Évêque catholique romain de Sainte-Anne-de-la-Pocatière un terrain vacant formé des lots connus et désignés, avant rénovation cadastrale, comme étant les lots 121-1-1 P, 121-2 P et 122-15 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, contenant en superficie 32 614,9 mètres carrés, aux conditions, prix et dans les délais y indiqués;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

### **Incubateur industriel - Bail en faveur de Technologies Lanka inc.**

**158-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LOUER à l'entreprise Technologies Lanka inc. la totalité du bâtiment de la Ville de La Pocatière portant le numéro 155, du Parc-de-l'Innovation, connu comme l'incubateur industriel ou le Carrefour de la nouvelle économie (CNE), pour une période de 21 mois à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> avril 2010, le tout aux loyer, termes et conditions établis au projet de bail soumis et approuvé;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

D'ANNULER à toutes fins que de droit la résolution numéro 64-2010, adoptée au même effet mais pour une période différente.

### **Cession d'une parcelle de terrain par la Ville de La Pocatière en faveur de 2868-6681 Québec inc. et 9143-1288 Québec inc.**

**159-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière cède à 2868-6681 Québec inc. et 9143-1288 Québec inc. une parcelle de terrain située en la Ville de La Pocatière, ayant fait partie de l'ancien tracé de la route 230 montrée à l'originnaire, connue et désignée au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, comme étant le lot 4 093 697;

QUE le projet de contrat de cession préparé par M<sup>e</sup> Louis Garon, notaire, contenant les clauses usuelles à ce type d'acte et prévoyant que la cession est consentie à titre gratuit et sans aucune garantie de la part du cédant, soit accepté tel que rédigé;

QUE M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, soient autorisés à signer ledit acte de cession, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**Cession de la rue Smith par Bellema G.L., Société en commandite en faveur de la Ville de La Pocatière**

**160-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière accepte la cession à lui être consentie par Bellema G.L., Société en commandite, d'une parcelle de terrain constituant la rue Smith, située en la Ville de La Pocatière, connue et désignée au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, comme étant le lot 4 094 676;

QUE le projet de contrat de cession préparé par M<sup>e</sup> Louis Garon, notaire, contenant les clauses usuelles à ce type d'acte et prévoyant que la cession est consentie à titre gratuit, soit accepté tel que rédigé;

QUE M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, soient autorisés à signer ledit acte de cession, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**Servitude de dépôt de conduite d'égout pluvial - 196, avenue du Vallon – Autorisation de signature**

**161-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière accepte le bénéfice d'une servitude réelle et perpétuelle de dépôt de conduite d'égout pluvial consentie par M. Moïse April et M<sup>me</sup> Marlène Vallée sur leur propriété située au 196, avenue du Vallon, à La Pocatière, laquelle servitude s'exerce sur le fonds servant suivant : une partie du lot 4 093 823 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Kamouraska;

QUE le projet de contrat soumis par M<sup>e</sup> Louis Garon, notaire, contenant les clauses usuelles à ce type d'acte et précisant que la constitution de cette servitude est consentie à titre gratuit, soit accepté tel que rédigé;

QUE M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, soient autorisés à signer ledit acte de cession, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**Parc industriel – Vente d'un emplacement de terrain à la Corporation de développement économique de La Pocatière – Autorisation de signature**

**162-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière vende à la Corporation de développement économique de La Pocatière, personne morale agissant sous la dénomination de Développement économique La Pocatière, un emplacement de terrain situé dans le Parc industriel, connu et désigné au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, comme étant une partie du lot 4 093 592, ayant en superficie 5 131,2 mètres carrés;

QUE cette vente soit consentie en considération d'une somme de 18 780,19 \$, toutes taxes en sus, payable comptant à la signature de l'acte de vente;

QUE le projet de contrat de vente préparé par M<sup>e</sup> Louis Garon, notaire, contenant les clauses usuelles à ce type d'acte, notamment celles relatives à la vente d'un terrain dans le parc industriel, soit accepté tel que rédigé;

QUE M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, soient autorisés à signer ledit acte de cession, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

### **CSSS de Kamouraska – Entente - Lieu d'évacuation externe – Autorisation de signature**

**163-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, telle que rédigée, l'*Entente – Lieu d'évacuation externe* à intervenir avec le Centre de santé et de services sociaux de Kamouraska, concernant la désignation de certains locaux de la Ville de La Pocatière à titre de lieux d'évacuation externe dans le plan de mesures d'urgence de cet organisme;

DE NOMMER MM. Stéphane Dubé, directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, et Jean-François Lamarre, régisseur des parcs, bâtiments, terrains et équipements municipaux, à titre de personnes à contacter au besoin dans le cadre de l'application de cette entente;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

### **Revenu Québec - Services électroniques ClicSÉQUR – Procuration**

**164-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE NOMMER M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière, à titre de personne responsable des services électroniques pour l'utilisation des services électroniques ClicSÉQUR du ministère du Revenu du Québec, afin de représenter la Ville pour toute transaction relative au dossier de celle-ci, incluant la communication de renseignements confidentiels. M<sup>me</sup> Lemieux pourra notamment, en cette qualité, effectuer toute transaction dans le dossier de la Ville sur le site du ministère, produire les déclarations exigées, payer les sommes dues en vertu des lois, programmes, ententes ou accords dont l'administration, l'application ou l'exécution est confiée au ministère, recevoir des communications électroniques de la part du ministère en ces matières, consulter les données contenues au dossier de la Ville et signer tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

### **Demande de diminution de la limite de vitesse - 10<sup>e</sup> avenue Potvin**

CONSIDÉRANT la demande déposée au conseil municipal par la Garderie La Farandole afin de trouver une façon de réduire la vitesse sur la 10<sup>e</sup> avenue;

CONSIDÉRANT que la détermination des limites de vitesse sur une rue constitue une démarche essentielle pour garantir une vitesse de circulation appropriée et, plus largement, pour améliorer la sécurité routière;

CONSIDÉRANT que la modification d'une limite de vitesse doit être approuvée par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal estime la demande bien fondée;

**165-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DEMANDER au Ministère des Transports du Québec d'abaisser la limite de vitesse de 50 km/h à 30 km/h sur 10<sup>e</sup> avenue Potvin, particulièrement sur la partie de cette route

passant devant les locaux de la Garderie La Farandole, soit entre la 3<sup>e</sup> rue Fraser et la 7<sup>e</sup> rue Sirois;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

### **Évaluation du maintien de l'équité salariale - Offre de services du Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines**

**166-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE RETENIR les services professionnels du Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines (CRM), pour procéder à l'évaluation du maintien de l'équité salariale tel qu'exigé par la *Loi sur l'équité salariale*, et ce, aux taux et conditions mentionnées dans la proposition datée du 1<sup>er</sup> avril 2010;

D'AUTORISER M. Michael Schmouth, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

### **Mutuelle des municipalités du Québec – Assemblée générale annuelle des membres**

**167-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M<sup>me</sup> Isabelle Taillefer, conseillère aux communications et aux ressources humaines, et responsable du dossier des assurances à la Ville, à assister à la 8<sup>e</sup> assemblée générale annuelle des membres de la Mutuelle des municipalités du Québec, qui aura lieu à Drummondville, le 7 mai 2010;

QUE les frais encourus par M<sup>me</sup> Taillefer pour participer à cette assemblée lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

### **Demande d'accréditation – Maison de la Famille du Kamouraska**

CONSIDÉRANT que cet organisme répond aux conditions fixées pour l'admissibilité à cette reconnaissance, et tel que recommandé par M<sup>me</sup> Josée Rivest, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, dans une fiche synthèse datée du 13 avril 2010;



**168-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCRÉDITER l'organisme Maison de la Famille du Kamouraska, ayant ses bureaux à Saint-Pascal, en reconnaissance de son action et de ses réalisations dans et pour le milieu pocatois.

**Comité municipal de sécurité civile – Nomination d'un membre**

**169-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE NOMMER M<sup>me</sup> Louise Dussault, greffière de la Cour municipale commune de la Ville de La Pocatière, sur le Comité municipal de sécurité civile (CMSC) de la Ville, pour occuper le poste laissé vacant à la suite du départ de M. Daniel Dubé;

QUE les frais encourus par M<sup>me</sup> Dussault, le cas échéant, pour tout déplacement effectué à l'extérieur de la municipalité, dans le cadre de cette fonction, lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

**Embauche d'une accompagnatrice en loisir – Camp de jour 2010**

**170-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'EMBAUCHER M<sup>me</sup> Laura Bénard, de La Pocatière, à titre d'accompagnatrice en loisir pour le Camp de jour, pour un maximum de 39 à 40 heures entre le 19 avril 2010 et le 26 juin 2010, et pour une prestation de 39 à 40 heures/semaine, pour sept semaines, entre le 27 juin 2010 et le 14 août 2010;

D'AUTORISER M<sup>me</sup> Amélie St-Hilaire, régisseuse à l'animation loisir, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

**Garderie La Farandole – Activité à bicyclette pour les enfants**  
**Autorisation de circuler dans les rues de la Ville**

**171-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER la Garderie La Farandole à fermer temporairement la 5<sup>e</sup> rue Rouleau, entre la 10<sup>e</sup> avenue Potvin et la 11<sup>e</sup> avenue Bouchard, le 1<sup>er</sup> juin prochain, de 9 h 30 à

11 h, afin de tenir une activité à bicyclette pour les enfants fréquentant son établissement;

D'AUTORISER le Service des travaux publics de la Ville à installer et désinstaller les tréteaux nécessaires à la tenue de cette sortie à vélo.

**Société d'aide au développement de la collectivité du Kamouraska inc. – Renouvellement d'adhésion – Nomination du représentant**

**172-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE RENOUVELER l'adhésion de la Ville de La Pocatière à la Société d'aide au développement de la collectivité du Kamouraska inc., à titre de membre associé, pour l'exercice 2010-2011, d'autoriser le paiement de la cotisation de 30 \$, et de désigner M. Sylvain Hudon, maire, comme représentant de la Ville au sein de cet organisme.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

**UniCité – Bell Solutions d'affaires - Formation Cour municipale**

**173-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M<sup>me</sup> Louise Dussault, greffière de la Cour municipale commune de la Ville de La Pocatière, à participer à la Formation Cour Municipale d'UniCité Solutions de gestion municipale, à Québec, le 27 mai prochain;

QUE les frais encourus par M<sup>me</sup> Dussault pour participer à cette formation lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

**Corporation des officiers municipaux agréés du Québec – Assises annuelles**

**174-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière, à participer aux 42<sup>e</sup> assises annuelles de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, qui auront lieu à Saint-Hyacinthe, du 26 au 28 mai 2010, sous le thème « Cultiver la créativité, récolter le succès! »;

QUE les frais encourus par M<sup>me</sup> Lemieux pour participer à ce congrès lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

**Association des travaux publics d'Amérique - Formation –  
Parcs et espaces verts: entretien et tendance**

**175-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M. Jean-François Lamarre, régisseur des parcs, bâtiments, terrains et équipements municipaux, à participer à la journée technique organisée par l'Association des Travaux publics d'Amérique, chapitre de Québec, sous le thème *Parcs et espaces verts : entretien et tendance*, qui aura lieu à Longueuil le 22 avril 2010;

QUE les frais encourus par M. Lamarre pour participer à cette journée technique lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

**Démarches de Bombardier Transport auprès de la Société des transports de Montréal pour l'obtention du contrat relatif au renouvellement des voitures du métro de Montréal – Résolution d'appui**

CONSIDÉRANT que le Bas-Saint-Laurent a, sur son territoire, une entreprise de réputation mondiale dans le domaine de la fabrication de matériel de transport public;

CONSIDÉRANT que le Conseil régional des élus du Bas-Saint-Laurent a appuyé et financé un projet d'équipement en soudage au laser afin de répondre à des projets spécifiques comme la construction de voitures de métro;

CONSIDÉRANT le rôle économique et social majeur qu'exerce l'entreprise Bombardier Transport dans le milieu pocatois;

**176-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPUYER l'entreprise Bombardier Transport dans ses démarches auprès de la Société des transports de Montréal pour l'obtention du contrat de renouvellement des voitures du métro de Montréal.

**Proclamation – Journée internationale contre l'homophobie**

ATTENDU que la charte des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle;

ATTENDU que le Québec est une société ouverte à tous et à toutes, y compris aux communautés gaie et lesbienne;

ATTENDU que, malgré les efforts faits, l'homophobie est présente dans la société;

ATTENDU qu'il existe un large consensus contre la discrimination et plus particulièrement contre l'homophobie;

ATTENDU que le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie;

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de GAI-COTE-SUD dans la tenue de cette journée;

**177-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE PROCLAMER le 17 mai 2010 *Journée contre l'homophobie* sur le territoire de la Ville de La Pocatière, et de souligner le tout par une levée du drapeau arc-en-ciel à l'hôtel de ville.

### **Autres sujets**

Aucun sujet n'est ajouté.

### **Période de questions des membres du conseil municipal**

Aucune question de la part des membres du conseil municipal.

### **Période de questions des contribuables**

Les questions des contribuables portent sur les sujets suivants :

- ✓ Localisation de la parcelle de terrain cédée par la Ville – Vis-à-vis l'ancien manoir Harton
- ✓ Coût des sorties des pompiers – Les pompiers font beaucoup de bénévolat – La Ville a payé environ 1 700 \$ sur une dépense estimée à 7 000 \$
- ✓ Entente avec le CSSS de Kamouraska – Locaux disponibles par la Ville – Pour le Centre Bombardier, le CSSS devra s'adresser à la Corporation du Centre Bombardier
- ✓ Chargeur – Celui livré aux Travaux publics l'a été à des fins d'essai

### **Levée de la séance**

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

**178-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 40.